

Plan national d'inclusion numérique

Conférence de presse 6.10.2021

Accord de coalition du 3 décembre 2018

« Un plan d'action sera élaboré qui proposera des pistes précises afin d'inclure tout citoyen dans notre société de plus en plus numérisée et de contrecarrer le clivage numérique qui divise la société. »

Débat de consultation à la Chambre des députés

 Mise en place d'un groupe de travail interministériel pour l'élaboration du plan national.

Coordonné par le ministère de la Digitalisation, le groupe de travail compte des représentants de 18 ministères.

 Echanges bilatéraux avec des acteurs de la société civile proches des populations éloignées du numérique.

 Adoption du Plan national d'inclusion numérique par le Conseil de Gouvernement le 24 septembre 2021.



Au cours des travaux de préparation du plan, 3 leviers stratégiques pour l'inclusion de tous ont pu être identifiés:

- Augmenter la motivation et susciter la confiance numérique
- Faciliter l'accès au numérique
- Développer les compétences numériques

Le ministère de la Digitalisation se charge de la mise en place de 18 des 40 initiatives reprises dans le Plan national.

Dès 2022, la priorité sera placée sur les initiatives suivantes:

 Développement et élargissement de l'offre des cycles de compétences numériques adaptées aux besoins de différents niveaux, à l'instar de la convention signée avec l'ASBL Erwuessebildung

- Mise en ligne d'un portail Internet de référence regroupant les actions et les contacts des acteurs dédiés à l'inclusion numérique. Le portail aura vocation a donner une visibilité nationale aux actions et de susciter d'éventuelles synergies.
- Création d'un forum interdisciplinaire dédié invitant tous les acteurs à échanger sur le sujet
- Lancement d'un appel à candidatures annuel pour le financement de projets-pilotes favorisant l'inclusion numérique

- Lancement d'une étude sur l'impact des évolutions digitales récentes sur les populations éloignées du numérique
- Organisation d'une journée dédiée à l'inclusion numérique dans le but de sensibiliser le grand public au sujet
- Analyse de la faisabilité d'une "procuration numérique"
- Production de courts métrages (tutoriaux, séquences didactiques...) présentant divers aspects du monde digital au grand public

Le ministère de la Digitalisation a d'ores et déjà lancé un certain nombre de conventions avec la société civile dans le domaine:

- 1. Convention avec l'ASBL Erwuessebildung dans le domaine des compétences numériques
- Projet de l'app "Closer" avec l'ASBL Jugendhaiser Kielen (JuKi)
- 3. Projet "E-Senior 2.0" de l'ASBL GoldenMe



Le plan d'action d'inclusion numérique est dynamique et permet de tenir compte des évolutions permanentes des technologies et de la société. Il sera évalué annuellement.

Le ministère de la Digitalisation continuera à assurer le suivi de sa mise en œuvre en s'appuyant sur le groupe de travail interministériel pour l'inclusion numérique.

LE GOUVERNEMENT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG Ministère de la Digitalisation 4, rue de la Congrégation L-1352 Luxembourg

info@digital.etat.lu www.digitalisation.lu